

Le 8 mars 2023

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance extraordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le mercredi 8 mars 2023, à 18 h 30, au Chalet des loisirs situé au 1896, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Claude Charbonneau, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers, Eugénie Auger, Line Légaré, Meighen Vaillancourt-Campeau, Derek Dagenais-Guy, Daniel Millette et Bryan Dunaj. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Ordre du jour

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement ;
2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation ;
3. Adoption de l'ordre du jour ;
4. Avis de motion du règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles ;
5. Dépôt du projet de règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles ;
6. Période des questions ;
7. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

ATTENDU QUE le quorum est atteint, monsieur le maire, Claude Charbonneau, président de la séance, ouvre la présente assemblée extraordinaire à 18h30.

2. Confirmation de la notification de l'avis de convocation

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* le 3 mars 2023.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Résolution
2023-03-048
Acceptation de
l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller: Daniel Millette
et résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Avis de motion du règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles

Avis de
motion,
règlement 913
relatif à la
démolition
d'immeubles

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Millette qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles, sera adopté.

Dépôt du projet
de règlement
913 relatif à la
démolition
d'immeubles

5. Dépôt du projet de règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles

Monsieur le maire, Claude Charbonneau, dépose et procède à une explication sommaire du projet de règlement no 913 relatif à la démolition d'immeubles.

Période de
questions

6. Période de questions

Le conseil municipal a répondu aux questions.

Résolution
2023-03-049
Levée de la
séance

7. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller :
et résolu unanimement

Daniel Millette

QUE cette séance soit levée à 18h32.

ADOPTÉE



Claude Charbonneau
Maire



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier